

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024 A 20H00

Le jeudi 26 septembre 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

PRESENTS : MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, H. GIROUD, C. PHILIBERT, R. PERROT, S. MARION et Mmes V. BILLAMBOZ, G. BELLIER, B. RABATEL, A. CHORIER, M. LOPES, C. DAMOTTE, F. EHRLER, C. GUILLAUD.

Absente : P. GUILLET.

Pouvoirs : M-F. RATTIER à J-P. JULLIEN-VIEROZ,

Secrétaire de séance : B. RABATEL

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} AOUT 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est faite.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

2-IMMOBILIER : Régularisation achat de terrains

Terrain AUPLAT – SAPORITO/RATTIER :

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD73 et de la réfection des trottoirs, les propriétaires de la parcelle A 382 en indivision d'une surface d'environ 25 m² proposent de la rétrocéder gratuitement à la commune. Il est rappelé qu'une délibération a déjà été prise en 2022 dans ce sens. La situation est à régulariser auprès du notaire.

Terrain CHENAVIER :

Dans le cadre du plan de division de la propriété Chenavier, il s'est avéré que l'Allée des Chênes, chemin privé communal E 353, dessert de fait la parcelle E152 de M. Cleyet-Merle.

Après vérification cadastrale, l'Allée des Chênes sur une longueur de 6 m environ n'est pas propriété de la commune mais de M. Chenavier.

Il est proposé au conseil de régulariser cette situation en achetant le lot B (cf plan de division) qui est le prolongement de l'Allée des Chênes sur environ 6m de long et 8 m de large (obligation aire de retournement des véhicules).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier le prix et à engager toutes les démarches liées à cet acte (notaire, géomètre, ...)

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à la majorité : abstention : 1 (Mme Lopes), pour : 13.**

3-RESSOURCES HUMAINES : fixation des ratios d'avancement de grade

La commune a l'obligation de fixer un ratio d'avancement de grade pour son personnel titulaire, en cas de réussite aux concours/examens et de promotion interne.

La proposition est de le fixer à 100% compte tenu du nombre peu important de salariés pouvant y prétendre la même année.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

4-RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2eme classe et suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal

Nous avons actuellement un poste au grade d'adjoint administratif présent dans le tableau des emplois pour un temps de travail de 18h/semaine. Suite à un avancement de grade par ancienneté, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 23 novembre 2024 pour un nombre d'heures équivalent.

Le poste précédent sera supprimé ultérieurement.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

5-BATIMENTS COMMUNAUX

Il convient de signer des conventions avec les associations qui utilisent les locaux communaux.

- les Conscrits : la dernière convention date de l'année 2019. Suite à la commission de sécurité, une rencontre avec les conscrits a été organisée pour leur rappeler les règles en vigueur. Une nouvelle convention a été rédigée.

- l'Automne Ensoleillé : aucune convention n'a été signée pour l'utilisation de la salle dite du 3ème Âge.

- compagnie Bièvre et mots Liers : l'association a domicilié son siège social à la mairie. Elle utilisera la salle des fêtes le vendredi soir, sous réserve qu'elle ne soit pas retenue par la Mairie pour une activité communale. Dans le cas où une autre association souhaiterait occuper la salle ce soir-là, la question sera abordée lors de l'élaboration du planning annuel, au cours de la réunion des associations.

- l'association Bièvre Danses Loisirs occupera la salle des fêtes le jeudi soir de 20h30 à 22h30. La demande d'utilisation de la salle des associations le samedi est acceptée, au tarif appliqué aux particuliers.

Le conseil municipal autorise le M. le Maire ou Mme la première adjointe à signer les conventions.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

6-BATIMENTS COMMUNAUX : Réaménagement espace Gyltiss

Le cabinet comptable Cerfrance utilise une partie de l'espace Gyltiss pour y stocker ses archives mortes. Il a fait savoir à la Mairie qu'il souhaitait mettre un terme à la location courant 2025.

Les locaux libérés pourraient être affectés en partie à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), suite au transfert des services techniques dans le hangar Gyltiss. L'autre partie pourrait être affectée à d'autres associations.

D'autre part, l'ACCA peut prétendre à des aides de la Région pour l'aménagement d'un local de chasse avec chambre froide et salle de découpe. Le dossier doit être déposé avant la fin de l'année.

✓ **Décision du conseil municipal : le conseil donne un accord de principe pour le réaménagement des locaux.**

7-LOISIRS : Aire de jeux

Monsieur le Maire et Mme Billamboz ont rencontré une personne pour un projet d'installation de city-stade à la place du terrain de tennis. Un devis a été demandé. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80%.

Question de Mme Ehrler : est-ce que ce city stade est homologué pour du basket à 3 ou du foot à 5 ?

Réponse : La question sera posée au fournisseur mais à ce jour aucune association propose ce type d'activité.

✓ **Décision du conseil municipal : accord de principe pour poursuivre la discussion.**

8- PERISCOLAIRE :

Suite à la demande des familles, les horaires d'ouverture de l'accueil du périscolaire du mercredi sont modifiés, les enfants sont accueillis à partir de 7h45 et non à partir de 8h00. Le règlement intérieur doit être modifié en ce sens.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité**

9-QUESTIONS DIVERSES :

✓ **École :**

Les classes sont composées comme suit :

- CM : 23 élèves
- CE : 20 élèves, référente EMILE,
- GS-CP : 19 élèves,
- GS-MS : 16 élèves, référente EMILE,
- MS-PS : 24 élèves.

Total : 102 élèves.

Les enseignantes sont accompagnées par 2 ATSEM et 2 AESH.

✓ **Périscolaire :**

L'équipe se compose de Madame la directrice des services périscolaires, Sonia Lamary, directrice, de 5 animatrices et d'une cantinière.

✓ **Fréquentation périscolaire :**

Matin : 14,4 enfants en moyenne,

Cantine : 57,8 avec beaucoup de petits (entre 13 et 18 par jour),

Soir : 14,8 (baisse à prévoir avec le début du soutien scolaire),

Mercredi : en moyenne 17 la journée et 20 pour le repas.

✓ **Info CME :**

Actuellement, 4 élèves sont élus en CM2 et 4 candidats sont à élire en CM1.

A ce jour, 3 se sont déclarés candidats.

Le nombre de candidats étant inférieur à 4, il n'y aura pas d'élection. Les candidats feront cependant campagne.

✓ **Cimetière :**

Trois propositions ont été reçues pour le réaménagement de la partie nord du cimetière et les grandes allées. Le coût est estimé entre 90 000 € à 140 000 €. Le comité cimetière se réunira prochainement pour faire le point.

✓ **Inauguration halle et remise de la médaille « maire honoraire »** à Jean-Louis Didier : samedi 5 octobre à 11h. Sont invités les conseillers et anciens conseillers, les maires de Bièvre Isère Communauté, les présidents d'associations, le député et conseiller régional Dr Yannick Neuder, le président du Département Jean-Pierre Barbier, les sénateurs, etc... Le cocktail sera fourni et servi par Giron traiteur.

✓ **30 ans de la bibliothèque** : samedi 12 octobre de 11h à 17h30 à la bibliothèque et sur ses abords. Le programme et les affiches ont été communiqués pour diffusion. L'après-midi, la commune recevra un spectacle du Festival des Arts en Herbe. Des volontaires sont requis pour aider à l'organisation de la journée.

✓ **Travaux de la RD73 :**

La partie réseaux est pratiquement finie, les trottoirs coté nord devraient être faits à la fin de la semaine prochaine. La gestion de la circulation est compliquée. Des bandes jaunes doivent remplacer la bande blanche et les chicanes provisoires seront réinstallées.

✓ **Prochaines dates des réunions :**

- Conseil municipal : jeudi 24 octobre 2024 à 20h00,
- Commission finances : à voir avec la secrétaire,
- Commission vie du village : jeudi 10 octobre à 20h00,
- Commission voirie : lundi 30 septembre à 20h00,
- Comité cimetièrre : lundi 7 octobre à 20h00,
- Comité chemins : samedi 9 novembre à 10h00,
- Comité social et solidarité : lundi 14 octobre à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.